



2017/2087(INI)

9.3.2018

AMENDEMENTS

1 - 180

Projet de rapport
Frédérique Ries
(PE616.861v01-00)

Mise en œuvre de la directive sur l'écoconception (2009/125/CE)
(2017/2087(INI))

Amendement 1
Margrete Auken

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'accord de Paris et la 21^e Conférence des parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC),*

Or. en

Amendement 2
Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la ratification de l'accord de Paris sur le climat par l'Union et les États membres,*

Or. it

Amendement 3
Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution
Visa 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'objectif à long terme, prévu par l'accord de Paris, de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter*

l'élévation des températures à 1,5 °C,

Or. it

Amendement 4

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) n° 30/2016 intitulé «Environmental indicator report 2016 in support of the monitoring of the 7th Environment Action program» (rapport annuel 2016 sur les indicateurs environnementaux),*

Or. it

Amendement 5

Margrete Auken, Linnéa Engström

Proposition de résolution

Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission du 16 janvier 2018 intitulée «Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire» (COM(2018)28),*

Or. en

Amendement 6

Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt, Miriam Dalli

Proposition de résolution

Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission «relative à la liste 2017 des matières premières critiques pour l'UE» (COM(2017)490 final),*

Or. en

Amendement 7

Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt, Miriam Dalli

Proposition de résolution

Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu les conclusions du Conseil du 18 décembre 2017 sur l'éco-innovation: favoriser la transition vers une économie circulaire^{1 bis},*

1 bis

<http://www.consilium.europa.eu/media/32274/eco-innovation-conclusions.pdf>

Or. en

Amendement 8

Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt, Miriam Dalli

Proposition de résolution

Visa 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport de novembre 2017 du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions («Emissions Gap Report 2017»),*

Amendement 9

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la législation de l'Union en matière de déchets,*

Or. it

Amendement 10

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission concernant la mise en œuvre du paquet «économie circulaire»: solutions possibles pour les questions à l'interface entre les textes législatifs relatifs aux substances chimiques, aux produits et aux déchets (COM(2018)32 final),*

Or. it

Amendement 11

Kateřina Konečná

Proposition de résolution

Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission européenne et le document*

*de travail des services de la Commission
du 16 janvier 2018 concernant la mise en
œuvre du paquet «économie circulaire»:
solutions possibles pour les questions à
l'interface entre les textes législatifs
relatifs aux substances chimiques, aux
produits et aux déchets,*

Or. en

Amendement 12
Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu les conclusions du Conseil
du 18 décembre 2017 sur
l'éco-innovation: favoriser la transition
vers une économie circulaire,*

Or. en

Amendement 13
Margrete Auken

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu les conclusions du Conseil de
l'Union européenne du 18 décembre 2017
sur l'éco-innovation: favoriser la
transition vers une économie circulaire,*

Or. en

Amendement 14
Margrete Auken

Proposition de résolution
Visa 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission européenne et le document de travail des services de la Commission du 16 janvier 2018 concernant la mise en œuvre du paquet «économie circulaire»: solutions possibles pour les questions à l'interface entre les textes législatifs relatifs aux substances chimiques, aux produits et aux déchets,*

Or. en

Amendement 15
Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution
Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- A. *considérant qu'il convient de limiter au mieux l'utilisation de substances dangereuses pour l'ensemble des produits liés à l'énergie, ou non consommateurs d'énergie, qui sont produits, fabriqués, commercialisés et recyclés dans l'Union, afin de favoriser la réutilisation de ces produits et d'optimiser ainsi la valeur économique des matériaux et les bénéfices pour la société, tout en maintenant des niveaux élevés de protection de la santé humaine et de l'environnement;*

Or. it

Amendement 16
Jean-François Jalkh, Sylvie Goddyn, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'objectif de la directive sur l'écoconception est d'accroître l'efficacité énergétique et le niveau de protection de l'environnement par des **exigences harmonisées qui garantissent le bon fonctionnement du marché intérieur et** encouragent l'amélioration permanente de l'impact environnemental global des produits liés à l'énergie;

Amendement

A. considérant que l'objectif de la directive sur l'écoconception est d'accroître l'efficacité énergétique et le niveau de protection de l'environnement par des **recommandations tenant compte des spécificités de chaque pays et qui** encouragent l'amélioration permanente de l'impact environnemental global des produits liés à l'énergie;

Or. fr

Amendement 17

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'objectif de la directive sur l'écoconception est d'accroître l'efficacité énergétique et le niveau de protection de l'environnement par des exigences harmonisées qui garantissent le bon fonctionnement du marché intérieur et **encouragent l'amélioration** permanente de l'impact environnemental global des produits liés à l'énergie;

Amendement

A. considérant que l'objectif de la directive sur l'écoconception est d'accroître l'efficacité énergétique et le niveau de protection de l'environnement par des exigences harmonisées qui garantissent le bon fonctionnement du marché intérieur et **favorisent la réduction** permanente de l'impact environnemental global des produits liés à l'énergie;

Or. it

Amendement 18

Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que l'objectif de la directive sur l'écoconception est d'accroître l'efficacité énergétique et le niveau de protection de l'environnement par des exigences harmonisées qui garantissent le bon fonctionnement du marché intérieur et encouragent l'amélioration permanente de l'impact environnemental global des produits liés à l'énergie;

A. considérant que l'objectif de la directive sur l'écoconception est d'accroître l'efficacité énergétique et le niveau de protection de l'environnement par des exigences harmonisées qui garantissent le bon fonctionnement du marché intérieur et encouragent l'amélioration permanente de l'impact environnemental global des produits liés à l'énergie; ***considérant qu'en réduisant la consommation d'énergie, ces mesures auront également un effet positif sur la sécurité énergétique;***

Or. pl

Amendement 19

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que la mise en œuvre de la directive permettrait d'appuyer davantage les efforts consentis par l'Union pour améliorer l'efficacité énergétique et de contribuer à la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre de l'action sur le climat;

Or. it

Amendement 20

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que, dans le cadre de l'écoconception, la réduction de l'incidence environnementale des produits

liés à l'énergie peut offrir d'importantes possibilités en matière d'emploi, grâce à la définition de critères minimaux portant sur la durée de vie et sur le potentiel d'amélioration, de réparabilité, de recyclage et de réutilisation des produits;

Or. it

Amendement 21
Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que si les accords volontaires ou autres mesures d'autoréglementation sont présentés comme de nouvelles solutions aux mesures d'exécution s'inscrivant dans le cadre de la présente directive, les accords volontaires existants ne se sont pas révélés plus rapides et plus rentables que les mesures réglementaires;

Or. en

Amendement 22
Margrete Auken

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que si les accords volontaires ou autres mesures d'autoréglementation sont présentés comme de nouvelles solutions aux mesures d'exécution s'inscrivant dans le cadre de la présente directive, les accords volontaires existants ne se sont révélés ni plus rapides, ni plus rentables que les

mesures réglementaires;

Or. en

Amendement 23
Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que si les accords volontaires ou autres mesures d'autoréglementation sont présentés comme de nouvelles solutions aux mesures d'exécution s'inscrivant dans le cadre de la présente directive, les accords volontaires existants ne se sont révélés ni plus rapides, ni plus rentables que les mesures réglementaires;

Or. en

Amendement 24
Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que la réglementation en matière d'écoconception offre de meilleures garanties sur le plan de la protection de l'environnement que les engagements volontaires pris par l'industrie;

Or. it

Amendement 25
Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la législation sur l'écoconception est étroitement associée à la législation *de l'Union* sur l'étiquetage énergétique et que *les* mesures prises dans le cadre de ces deux *directives devraient* produire 55 milliards d'euros de recettes par an pour le secteur industriel et 175 Mtep d'économies d'énergie primaire par an d'ici 2020, contribuant ainsi à la moitié de l'objectif d'économies d'énergie de l'Union pour 2020;

Amendement

D. considérant que la législation sur l'écoconception est étroitement associée à la législation sur l'étiquetage énergétique *au niveau de l'Union*, et que *la mise en œuvre des* mesures prises dans le cadre de ces deux *domaines d'ici 2020 devrait permettre de réduire les émissions de CO2 de 320 millions de tonnes par an, de* produire 55 milliards d'euros de recettes par an pour le secteur industriel et 175 Mtep d'économies d'énergie primaire par an d'ici 2020, *et de réduire les importations d'énergie d'un volume équivalent à 1,3 milliard de barils de pétrole par an*, contribuant ainsi à la moitié de l'objectif d'économies d'énergie de l'Union pour 2020;

Or. it

Amendement 26
Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la législation sur l'écoconception est étroitement associée à la législation de l'Union sur l'étiquetage énergétique et que les mesures prises dans le cadre de ces deux directives *devraient* produire 55 milliards d'euros de recettes par an pour le secteur industriel et 175 Mtep d'économies d'énergie primaire par an d'ici 2020, contribuant ainsi à la moitié de l'objectif d'économies d'énergie de l'Union pour 2020;

Amendement

D. considérant que la législation sur l'écoconception est étroitement associée à la législation de l'Union sur l'étiquetage énergétique et que les mesures prises dans le cadre de ces deux directives *pourraient* produire 55 milliards d'euros de recettes par an pour le secteur industriel et 175 Mtep d'économies d'énergie primaire par an d'ici 2020, contribuant ainsi à la moitié de l'objectif d'économies d'énergie de l'Union pour 2020;

Or. fr

Amendement 27

Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la législation sur l'écoconception est étroitement associée à la législation de l'Union sur l'étiquetage énergétique et que les mesures prises dans le cadre de ces deux directives devraient produire 55 milliards d'euros de recettes par an pour le secteur industriel et 175 Mtep d'économies d'énergie primaire par an d'ici 2020, contribuant ainsi à la moitié de l'objectif d'économies d'énergie de l'Union pour 2020;

Amendement

D. considérant que la législation sur l'écoconception est étroitement associée à la législation de l'Union sur l'étiquetage énergétique et que les mesures prises dans le cadre de ces deux directives devraient produire 55 milliards d'euros de recettes par an pour le secteur industriel, ***notamment grâce à l'utilisation de composants et de sous-ensembles utilisés dans des produits plus efficaces soumis aux exigences d'écoconception***, et 175 Mtep d'économies d'énergie primaire par an d'ici 2020, contribuant ainsi à la moitié de l'objectif d'économies d'énergie de l'Union pour 2020;

Or. pl

Amendement 28

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que l'écoconception permet de déterminer plus de 80 % de l'incidence environnementale générée par les produits liés à l'énergie;

Or. it

Amendement 29

Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que, selon le rapport sur la comptabilisation de l'incidence de l'écoconception (Commission européenne, 2016), on estime que, d'ici 2020, les consommateurs de l'Union **économiseront** au total jusqu'à 112 milliards d'EUR, soit environ 490 EUR par an et par ménage;

Amendement

E. considérant que, selon le rapport sur la comptabilisation de l'incidence de l'écoconception (Commission européenne, 2016), on estime que, d'ici 2020, **dans une situation optimale**, les consommateurs de l'Union **pourraient économiser** au total jusqu'à 112 milliards d'EUR, soit environ 490 EUR par an et par ménage;

Or. fr

Amendement 30
Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt, Miriam Dalli

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que, selon le rapport 2017 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions publié par le programme des Nations unies pour l'environnement, l'écoconception des appareils électroménagers, y compris des dispositifs d'éclairage, destinés à un usage domestique et au secteur des services détient un potentiel de réduction des émissions de 3,97 GtCO₂/an d'ici à 2030, soit le troisième impact le plus important de toutes les actions prises isolément, après l'énergie solaire et l'énergie éolienne^{1 bis},

1 bis

https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/22070/EGR_2017.pdf?sequence=1&isAllowed=y, pp. 27-37

Amendement 31

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que l'obsolescence prématurée des produits liés à l'énergie représente un sérieux problème pour les citoyens européens;

Or. it

Amendement 32

Mireille D'Ornano

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant que, pour la majorité des parties prenantes, trois obstacles principaux à la pleine mise en œuvre de la législation peuvent être identifiés: l'absence de soutien et d'orientation politiques clairs, la lenteur des processus réglementaires et ***l'insuffisance de la*** surveillance du marché dans les États membres;

F. considérant que, pour la majorité des parties prenantes, trois obstacles principaux à la pleine mise en œuvre de la législation peuvent être identifiés: l'absence de soutien et d'orientation politiques clairs, la lenteur des processus réglementaires et ***des niveaux variables de*** surveillance du marché dans les États membres;

Or. fr

Amendement 33

Jean-François Jalkh, Sylvie Goddyn, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que, pour la majorité des parties prenantes, trois obstacles principaux à la pleine mise en œuvre de la législation peuvent être identifiés: l'absence de soutien et d'orientation politiques clairs, la lenteur des processus réglementaires et l'insuffisance de la surveillance du marché dans les États membres;

Amendement

F. considérant que, pour la majorité des parties prenantes, trois obstacles principaux à la pleine mise en œuvre de la législation peuvent être identifiés: l'absence de soutien et d'orientation politiques clairs, la lenteur **et la multiplication** des processus réglementaires et l'insuffisance de la surveillance du marché dans les États membres; **souligne qu'une approche pragmatique, étalée sur une période plus réaliste, dotée d'un échéancier raisonnable et d'une méthodologie incitative plutôt que contraignante, permettrait de pallier les obstacles rencontrés;**

Or. fr

Amendement 34
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant qu'il est estimé que 10 à 25 % des produits mis sur le marché ne sont pas conformes aux directives sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique, ce qui entraîne une perte d'environ 10 % des économies d'énergie envisagées et une concurrence déloyale;

Amendement

G. considérant qu'il est estimé que 10 à 25 % des produits mis sur le marché, **soit une proportion non négligeable**, ne sont pas conformes aux directives sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique, ce qui entraîne une perte d'environ 10 % des économies d'énergie envisagées et une concurrence déloyale;

Or. en

Amendement 35
Birgit Collin-Langen

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que, ***alors que*** le champ d'application de la directive relative à l'écoconception a été étendu en 2009 pour couvrir tous les produits liés à l'énergie, ***aucun des produits non consommateurs d'énergie n'a encore été soumis aux exigences en matière d'écoconception***;

Amendement

H. considérant que le champ d'application de la directive relative à l'écoconception a été étendu en 2009 pour couvrir tous les produits liés à l'énergie;

Or. en

Amendement 36

Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que, alors que le champ d'application de la directive relative à l'écoconception a été étendu en 2009 pour couvrir tous les produits liés à l'énergie, aucun des produits non consommateurs d'énergie n'a encore été soumis aux exigences en matière d'écoconception;

Amendement

H. considérant que, alors que le champ d'application de la directive relative à l'écoconception a été étendu en 2009 pour couvrir tous les produits liés à l'énergie (***à l'exception des moyens de transport***), aucun des produits non consommateurs d'énergie n'a encore été soumis aux exigences en matière d'écoconception;

Or. pl

Amendement 37

Birgit Collin-Langen

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

H bis. considérant que la Commission européenne, dans son rapport au Parlement sur la révision de la directive 2009/125/CE, a établi qu'il n'est pas nécessaire, pour l'heure, d'élargir le

Amendement

champ d'application de la directive relative à l'écoconception aux produits non liés à l'énergie car «de nombreux produits non liés à l'énergie [...] ont un impact important sur l'environnement à la toute première phase du cycle de vie [...] rendant ainsi les essais sur le produit inadaptés pour l'évaluation de la conformité»^{1 bis};

^{1 bis} COM (2012)765. Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil relatif à la révision de la directive 2009/125/CE.

Or. en

Amendement 38

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant qu'il convient également de soumettre les produits non consommateurs d'énergies à des exigences en matière d'écoconception;

Or. it

Amendement 39

Margrete Auken

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que si la directive relative à l'écoconception dispose que sa complémentarité avec le règlement REACH devrait contribuer à accroître

leurs répercussions respectives et à fixer des exigences cohérentes à faire appliquer aux fabricants, les exigences liées à l'utilisation de produits chimiques dangereux et à leur recyclage sont encore limitées;

Or. en

Amendement 40
Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que si la directive relative à l'écoconception dispose que sa complémentarité avec le règlement REACH devrait contribuer à accroître leurs répercussions respectives et à fixer des exigences cohérentes à faire appliquer aux fabricants, les exigences liées à l'utilisation de produits chimiques dangereux et à leur recyclage sont encore limitées;

Or. en

Amendement 41
Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant qu'une nouvelle base de données est en cours d'élaboration, conformément au règlement établissant un cadre pour l'étiquetage énergétique, et que la base de données ICSMS (système d'information et de communication pour la surveillance des marchés) est utilisée

dans certains États membres, mais pas dans tous;

Or. en

Amendement 42

Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Pavel Telička, Carolina Punset, Jan Huitema

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que l'un des objectifs prioritaires du programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 (7^e PAE) est de faire de l'Union une économie efficace dans la gestion des ressources, verte, compétitive et à faibles émissions de carbone; que le PAE établit que le cadre politique de l'Union devrait veiller à ce que les produits mis sur le marché de l'Union en priorité soient «écoconçus», afin d'optimiser la gestion des ressources et des matériaux;

Or. en

Amendement 43

Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Pavel Telička, Carolina Punset, Jan Huitema

Proposition de résolution

Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H ter. considérant que le plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire comprend l'engagement à mettre l'accent sur les aspects de l'économie circulaire dans les futures exigences en matière de conception des produits dans le cadre de la directive relative à l'écoconception, en

analysant systématiquement des questions telles que la réparabilité, la durabilité, la possibilité de valorisation, la recyclabilité ou l'identification de certains matériaux ou substances;

Or. en

Amendement 44

Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Pavel Telička, Carolina Punset, Jan Huitema

Proposition de résolution

Considérant H quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H quater. considérant que l'accord de Paris fixe un but à long terme qui répond à l'objectif de maintenir l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels; que l'Union européenne s'est engagée à assumer sa juste part pour atteindre ces objectifs en réduisant les émissions dans tous les secteurs;

Or. en

Amendement 45

Mireille D'Ornano

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. *estime* que la directive relative à l'écoconception a *été* un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre;

1. *note* que la directive relative à l'écoconception a *parfois été considérée comme* un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre;

Amendement 46

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et **a entraîné une** réduction **considérable** des émissions de gaz à effet de serre;

Amendement

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et **doit permettre de poursuivre la** réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Or. it

Amendement 47

Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné **une** réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre;

Amendement

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument **qui, associé à la directive relative à l'étiquetage, s'est avéré** efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné **des économies pour les ménages ainsi qu'une** réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre;

Or. pl

Amendement 48

Angélique Delahaye, Françoise Grossetête, Michel Dantin

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre;

Amendement

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné ***des bénéfices économiques pour les consommateurs et*** une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre;

Or. fr

Amendement 49

Jean-François Jalkh, Sylvie Goddyn, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre;

Amendement

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre, ***et que pour éviter, dans la mesure du possible, de pénaliser nos entreprises, il serait de bon ton de faire en sorte de lier bénéfices environnementaux et bénéfices économiques, et non pas privilégier l'un par rapport à l'autre;***

Or. fr

Amendement 50

Kateřina Konečná

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité

Amendement

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité

énergétique et a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre;

énergétique et a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre, ***et recommande par conséquent de continuer à inclure de nouveaux groupes de produits liés à l'énergie, sélectionnés en fonction de leur potentiel d'écoconception, notamment de leur potentiel de rationalisation de l'utilisation de l'énergie et des matériaux;***

Or. en

Amendement 51

Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Pavel Telička, Carolina Punset, Jan Huitema

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre;

Amendement

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre, ***ainsi que des bénéfices économiques nets pour les consommateurs;***

Or. en

Amendement 52

Margrete Auken, Linnéa Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre;

Amendement

1. estime que la directive relative à l'écoconception a été un instrument efficace pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et a entraîné une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre, ***ainsi que des économies pour les***

consommateurs; recommande à la Commission européenne de continuer à inclure de nouveaux groupes de produits sélectionnés en fonction de leur potentiel d'écoconception, notamment de leur potentiel de rationalisation de l'utilisation de l'énergie et des matériaux, ainsi que d'autres caractéristiques environnementales telles que l'utilisation de produits chimiques dangereux, les rejets de microplastiques, la production de déchets et l'utilisation de matières premières;

Or. en

Amendement 53
Margrete Auken

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. rappelle que la directive prévoit que la Commission propose des mesures d'exécution couvrant les produits qui répondent aux critères, notamment un fort volume de produits vendus, un impact considérable sur l'environnement et un potentiel d'amélioration non négligeable; souligne la responsabilité qui incombe à la Commission de respecter ces instructions et de veiller à l'obtention de réels bénéfices pour les consommateurs, l'économie circulaire et l'environnement, reconnaissant que l'absence d'intervention à l'échelle de l'Union ne peut être remplacée par l'action des États membres;

Or. en

Amendement 54
Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Pavel Telička, Carolina Punset, Jan Huitema

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que la directive relative à l'écoconception améliore le fonctionnement du marché interne de l'Union européenne grâce à la définition de normes communes relatives aux produits et dans un domaine où, à défaut, les normes nationales seraient inévitablement divergentes; invite par conséquent la Commission à maintenir une démarche ambitieuse pour la définition de nouvelles normes et la mise à jour des normes existantes, afin d'exploiter pleinement le potentiel du champ d'application et des objectifs de la directive;

Or. en

Amendement 55
Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. met l'accent sur le potentiel de cette directive dans le domaine de la lutte contre les basses émissions, qui nuisent considérablement à la qualité de l'air local; souligne qu'une éventuelle extension de son champ d'application aux appareils de chauffage doit également s'appuyer sur une évaluation de ses répercussions sur le plan financier afin que les nouvelles exigences n'aient pas pour conséquence le développement de l'économie souterraine, annulant par là-même l'effet positif des appareils de chauffage plus efficaces;

Amendement 56

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. estime que l'objectif principal de l'écoconception doit viser à réduire au minimum la pression exercée sur les ressources naturelles; souhaite que la mise en œuvre de la directive favorise l'utilisation de plus en plus efficace des ressources en eau et encourage la recherche à s'orienter vers le remplacement progressif des minéraux et matières premières essentiels dans la fabrication des produits liés à l'énergie;

Or. it

Amendement 57

Mireille D'Ornano

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire **permettrait** de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, qui apporterait à la fois des avantages environnementaux et des perspectives pour la croissance et l'emploi;

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire **pourrait permettre** de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, qui apporterait à la fois des avantages environnementaux et des perspectives pour la croissance et l'emploi;

Or. fr

Amendement 58
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire permettrait de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, qui apporterait à la fois des avantages environnementaux et des perspectives pour la croissance et l'emploi;

Amendement

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire permettrait de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, ***incluant également les produits non consommateurs d'énergie***, qui apporterait à la fois des avantages environnementaux et des perspectives pour la croissance et l'emploi;

Or. en

Amendement 59
Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire permettrait de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, qui apporterait à la fois des avantages ***environnementaux*** et des perspectives pour la croissance et l'emploi;

Amendement

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire permettrait de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, qui apporterait à la fois des avantages ***pour l'environnement et les consommateurs, ainsi que*** des perspectives pour la croissance ***durable*** et l'emploi, ***y compris dans le secteur des PME***;

Or. en

Amendement 60

Margrete Auken

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire permettrait de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, qui apporterait **à la fois** des avantages **environnementaux** et des perspectives pour la croissance et l'emploi;

Amendement

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire permettrait de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, qui apporterait des avantages **pour l'environnement et les consommateurs ainsi que** des perspectives pour la croissance et l'emploi;

Or. en

Amendement 61

Michel Dantin, Françoise Grossetête, Angélique Delahaye

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire permettrait de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, qui apporterait à la fois des avantages environnementaux et des perspectives pour la croissance et l'emploi;

Amendement

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire permettrait de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, qui apporterait à la fois des avantages environnementaux et des perspectives pour la croissance et l'emploi; **note à ce titre le fort potentiel du recours aux matières premières secondaires dans la fabrication des produits, en termes de réduction des déchets et d'économie des ressources;**

Or. fr

Amendement 62

Jadwiga Wiśniewska

**Proposition de résolution
Paragraphe 2**

Proposition de résolution

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire permettrait de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, qui apporterait à la fois des avantages environnementaux et des perspectives pour la croissance et l'emploi;

Amendement

2. considère que la coordination avec les initiatives liées à l'économie circulaire permettrait de renforcer davantage l'efficacité de la directive; appelle par conséquent à adopter un plan ambitieux sur l'écoconception et l'économie circulaire, qui apporterait à la fois des avantages environnementaux et des perspectives pour la croissance et l'emploi; *estime toutefois qu'une analyse d'impact détaillée est nécessaire avant la mise en œuvre d'un tel plan;*

Or. pl

Amendement 63

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

**Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis – alinéa 1 (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. demande que des analyses approfondies portant sur le potentiel des aspects liés à l'économie circulaire soient impérativement réalisées lors de la phase d'étude préliminaire relative aux exigences en matière d'écoconception pour chaque catégorie de produits;

Or. it

**Amendement 64
Sirpa Pietikäinen**

**Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)**

2 bis. invite à l'extension de la garantie minimale pour les biens de consommation durables;

Or. en

Amendement 65
Margrete Auken

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne que la directive relative à l'écoconception fait partie d'une «boîte à outils» plus large et que son efficacité est tributaire des synergies avec d'autres instruments, en particulier concernant l'étiquetage énergétique; estime ***qu'il convient d'éviter les chevauchements dans les réglementations;***

Amendement

3. souligne que la directive relative à l'écoconception fait partie d'une «boîte à outils» plus large et que son efficacité est tributaire des synergies avec d'autres instruments, en particulier concernant l'étiquetage énergétique; ***remarque que la méthode de définition des exigences en matière d'écoconception prévoit l'identification des acteurs les plus performants du marché et estime que pour certains produits, l'application du programme «top-runner» pourrait accélérer l'adoption des mesures d'exécution;***

Or. en

Amendement 66
Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne que la directive relative à l'écoconception fait partie d'une «boîte à outils» plus large et que son efficacité est tributaire des synergies avec d'autres

Amendement

3. souligne que la directive relative à l'écoconception fait partie d'une «boîte à outils» plus large et que son efficacité est tributaire des synergies avec d'autres

instruments, en particulier concernant l'étiquetage énergétique; estime qu'il convient d'éviter les chevauchements dans les réglementations;

instruments, en particulier concernant l'étiquetage énergétique, *l'efficacité énergétique, le label écologique de l'Union européenne, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le règlement REACH et les marchés publics*; estime qu'il convient d'éviter les chevauchements dans les réglementations;

Or. en

Amendement 67

Jean-François Jalkh, Sylvie Goddyn, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne que la directive relative à l'écoconception fait partie d'une «boîte à outils» plus large et que son efficacité est tributaire des synergies avec d'autres instruments, en particulier concernant l'étiquetage énergétique; estime qu'il convient d'éviter les chevauchements dans les réglementations;

Amendement

3. souligne que la directive relative à l'écoconception fait partie d'une «boîte à outils» plus large et que son efficacité est tributaire des synergies avec d'autres instruments, en particulier concernant l'étiquetage énergétique; estime qu'il convient d'éviter les chevauchements dans les réglementations, *tout comme il est nécessaire de ne pas créer les conditions d'une inflation normative*;

Or. fr

Amendement 68

Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt, Miriam Dalli

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne également le lien étroit entre la directive relative à l'écoconception et la directive sur la performance énergétique des bâtiments;

estime qu'un système d'inspection efficace établi en vertu de la directive sur la performance énergétique des bâtiments favoriserait probablement le remplacement des appareils installés manquant d'efficacité et aboutirait à des remplacements programmés; invite à cet égard les États membres à renforcer les inspections et à introduire des dispositifs de soutien afin de favoriser l'adoption par le marché de produits économes en énergie;

Or. en

Amendement 69

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. est d'avis que l'optimisation de l'écoconception pour les produits liés à l'énergie pourrait avoir une incidence positive sur les performances énergétiques des bâtiments;

Or. it

Amendement 70

Kateřina Konečná

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne la nécessité d'élargir le champ d'application de la directive relative à l'écoconception afin qu'elle recouvre davantage de biens de consommation, notamment les téléphones mobiles;

Amendement 71
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. invite à l'élargissement de la directive afin que celle-ci recouvre toutes les principales gammes de produits;

Or. en

Amendement 72
Margrete Auken

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. recommande la mise en place d'une approche systémique qui prenne en compte, non seulement, le produit, mais aussi, l'ensemble du système nécessaire à son fonctionnement dans le processus d'écoconception, pour progresser vers une utilisation efficace des ressources; exhorte la Commission à inclure davantage de possibilités systémiques de ce type dans le prochain programme de travail sur l'écoconception;

Or. en

Amendement 73
Margrete Auken

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

3 ter. *exhorte la Commission à déterminer si la méthode de l'écoconception pourrait être utilisée pour d'autres catégories de produits que les produits liés à l'énergie; invite la Commission à proposer une nouvelle législation définissant les normes en matière d'écoconception applicables à d'autres groupes de produits;*

Or. en

Amendement 74

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne le rôle essentiel que joue le Forum consultatif en associant les entreprises et **d'autres** parties **intéressées** au processus de prise de décision et estime que cette entité **fonctionne bien**;

Amendement

4. souligne le rôle essentiel que joue le Forum consultatif en associant les entreprises et **l'ensemble des** parties **concernées par l'écoconception** au processus de prise de décision et estime que **le fonctionnement de** cette entité **doit être consolidé davantage**;

Or. it

Amendement 75

Mireille D'Ornano

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne le rôle **essentiel que joue** le Forum consultatif en associant les entreprises et d'autres parties intéressées au processus de prise de décision et estime que cette entité fonctionne bien;

Amendement

4. souligne le rôle **joué par** le Forum consultatif en associant les entreprises et d'autres parties intéressées au processus de prise de décision et estime que cette entité fonctionne bien;

Amendement 76

Margrete Auken

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne le rôle essentiel que joue le Forum consultatif en associant les entreprises et d'autres parties intéressées au processus de prise de décision et estime que cette entité fonctionne bien;

Amendement

4. souligne le rôle essentiel que joue le Forum consultatif en associant les entreprises, **la société civile** et d'autres parties intéressées au processus de prise de décision et estime que cette entité fonctionne bien;

Or. en

Amendement 77

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. s'inquiète des retards parfois considérables dans l'élaboration des mesures **de mise en œuvre**, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, font manquer des occasions de faire des économies d'énergie et peuvent être cause que **les** normes **sont** en retard sur les évolutions technologiques;

Amendement

5. s'inquiète des retards parfois considérables dans l'élaboration **et la mise en œuvre** des mesures, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, font manquer des occasions de faire des économies d'énergie, **de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réaliser des économies sur le coût de l'énergie** et peuvent être cause que **l'évolution des** normes **de l'Union est** en retard sur les évolutions technologiques;

Or. it

Amendement 78

Margrete Auken

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. s'inquiète des retards parfois considérables dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, **font** manquer des occasions de faire des économies d'énergie et peuvent être cause que les normes sont en retard sur les évolutions technologiques;

Amendement

5. s'inquiète **fortement** des retards parfois considérables dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, **ont fait** manquer des occasions **importantes** de faire des économies d'énergie **pour les consommateurs et de réduire les émissions connexes de gaz à effet de serre**, et peuvent être cause que les normes **relatives aux mesures spécifiques aux produits** sont en retard sur les évolutions technologiques;

Or. en

Amendement 79
Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. s'inquiète des retards parfois considérables dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, **font** manquer des occasions de faire des économies d'énergie et peuvent être cause que les **normes** sont en retard sur les évolutions technologiques;

Amendement

5. s'inquiète des retards parfois considérables dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, **font** manquer des occasions de faire des économies d'énergie et, **par voie de conséquence, d'agir en faveur de l'environnement et des consommateurs**, peuvent être cause que les **mesures spécifiques aux produits** sont en retard sur les évolutions technologiques;

Or. en

Amendement 80
Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. s'inquiète des retards parfois considérables dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, font manquer des occasions de faire des économies d'énergie et peuvent être cause **que les normes sont en retard** sur les évolutions technologiques;

Amendement

5. s'inquiète des retards parfois considérables dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, font manquer des occasions de faire des économies d'énergie et peuvent être **une cause de retard des** normes sur les évolutions technologiques;

Or. fr

Amendement 81
Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. s'inquiète des retards parfois considérables dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, font manquer des occasions de faire des économies d'énergie et peuvent être cause que les normes sont en retard sur les évolutions technologiques;

Amendement

5. s'inquiète des retards parfois considérables dans l'élaboration **et la publication** des mesures de mise en œuvre, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, font manquer des occasions de faire des économies d'énergie et peuvent être cause que les normes sont en retard sur les évolutions technologiques; **note qu'une majeure partie du retard est due aux ressources limitées disponibles à la Commission;**

Or. en

Amendement 82
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. s'inquiète des retards parfois considérables dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, font manquer des occasions de faire des économies d'énergie et peuvent être cause que les normes sont en retard sur les évolutions technologiques;

Amendement

5. s'inquiète des retards parfois considérables dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre, qui sont source d'incertitude pour les opérateurs économiques, font manquer des occasions de faire des économies d'énergie et peuvent être cause que les normes sont en retard sur les évolutions technologiques;
souligne que les mesures d'écoconception doivent être adoptées séparément et dans les délais impartis;

Or. en

Amendement 83
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

5 bis. ***souligne que l'énergie doit être considérée comme une ressource essentielle et qu'il convient d'optimiser les produits, tant au niveau de la consommation d'énergie que de l'utilisation des matières premières;***

Amendement

5 bis. ***souligne que l'énergie doit être considérée comme une ressource essentielle et qu'il convient d'optimiser les produits, tant au niveau de la consommation d'énergie que de l'utilisation des matières premières;***

Or. en

Amendement 84
Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. ***invite*** la Commission à éviter les retards dans l'adoption des ***mesures de mise en œuvre*** et recommande de définir des échéances et des étapes claires ***en vue***

Amendement

6. ***incite*** la Commission à éviter les retards dans l'adoption ***et la révision des exigences en matière d'écoconception*** et recommande ***à cet égard*** de définir des

de leur finalisation et de la révision de la réglementation existante;

échéances et des étapes claires d'après les indications mentionnées dans le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019;

Or. it

Amendement 85

Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt, Miriam Dalli

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à éviter les retards dans l'adoption des mesures de mise en œuvre et recommande de définir des échéances et des étapes claires en vue de leur finalisation et de la révision de la réglementation existante;

Amendement

6. invite la Commission à éviter les retards dans l'adoption **et la publication** des mesures de mise en œuvre et recommande de définir des échéances et des étapes claires en vue de leur finalisation et de la révision de la réglementation existante;

Or. en

Amendement 86

Angélique Delahaye, Françoise Grossetête, Michel Dantin

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à éviter les retards dans l'adoption des mesures de mise en œuvre et recommande de définir des échéances et des étapes claires en vue de leur finalisation et de la révision de la réglementation existante;

Amendement

6. invite la Commission à éviter les retards dans l'adoption des mesures de mise en œuvre et recommande de définir des échéances et des étapes claires en vue de leur finalisation et de la révision de la réglementation existante; **souligne la nécessité, en la matière, de respecter les délais prévus dans le programme de travail 2016-2019 de la Commission européenne, notamment en ce qui concerne la révision des règlements portant sur les équipements de**

bureautique (serveurs d'entreprise et centres de stockage), les produits liés à l'eau (par exemple les robinets), les produits blancs (appareil de froid, lave-linge et lave-vaisselle) et l'éclairage ;

Or. fr

Amendement 87

Margrete Auken, Michèle Rivasi, Guillaume Balas

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à éviter les retards dans l'adoption des mesures de mise en œuvre et recommande de définir des échéances et des étapes claires en vue de leur finalisation et de la révision de la réglementation existante;

Amendement

6. invite la Commission à éviter les retards dans l'adoption des mesures de mise en œuvre et recommande de définir des échéances et des étapes claires en vue de leur finalisation et de la révision de la réglementation existante; *invite la Commission à diffuser toute mesure dès son élaboration; invite la Commission à cesser d'accorder la priorité aux accords volontaires et à ne les appliquer que lorsqu'ils donnent de meilleures performances ou des résultats plus rapides que l'application de mesures réglementaires;*

Or. en

Amendement 88

Kateřina Konečná

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à éviter les retards dans l'adoption des mesures de mise en œuvre et recommande de définir des échéances et des étapes claires en vue

Amendement

6. invite la Commission à éviter les retards dans l'adoption des mesures de mise en œuvre et recommande de définir des échéances et des étapes claires en vue

de leur finalisation et de la révision de la réglementation existante;

de leur finalisation et de la révision de la réglementation existante; ***invite la Commission à diffuser toute mesure dès son élaboration;***

Or. en

Amendement 89

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite la Commission à mettre en œuvre et à réviser en priorité les mesures relatives aux produits qui permettraient de réaliser les économies d'énergies primaires les plus importantes d'ici à 2030 et qui présentent également le plus fort potentiel en matière d'économie circulaire;

Or. it

Amendement 90

Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Pavel Telička, Carolina Punset, Jan Huitema

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. souligne la nécessité de fonder les exigences en matière d'écoconception sur une analyse technique et des études d'impact solides en prenant comme référence les produits ou les technologies les plus performants du marché et les progrès techniques dans chaque secteur;

Or. en

Amendement 91
Margrete Auken

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. encourage l'intégration de courbes d'apprentissage technologique à la méthode d'écoconception de produits liés à l'énergie (Methodology for the Ecodesign of Energy-Related Products, MEERP) afin d'anticiper les améliorations technologiques au moment de l'entrée en vigueur des règlements et de garantir leur validité;

Or. en

Amendement 92
Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt, Miriam Dalli

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. salue la recommandation (UE) 2016/2125 de la Commission concernant des lignes directrices relatives aux mesures d'autoréglementation adoptées par les entreprises et demande à la Commission d'assurer un suivi strict de tout accord volontaire reconnu en vertu de la directive;

Or. en

Amendement 93
Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

6 ter. souligne que les accords volontaires devraient toujours couvrir une part de marché minimum et qu'il convient de leur donner la préférence par rapport à la législation uniquement lorsqu'ils sont jugés capables de donner un taux d'économies équivalent; estime que le processus de prise de décision dans le cadre des accords volontaires devrait être plus rapide que dans le cadre de la législation, et que le même taux de participation de la société civile devrait être maintenu; est d'avis qu'il convient de renforcer l'efficacité de la surveillance des accords volontaires;

Or. en

Amendement 94

Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Pavel Telička, Carolina Punset, Jan Huitema

Proposition de résolution

Paragraphe 6 ter (nouveau)

6 ter. s'inquiète du fait que les ressources consacrées par la Commission à la mise en œuvre de la directive ne soient pas pleinement en adéquation avec l'importance de cette tâche et les difficultés techniques qu'elle comporte; invite la Commission à déployer des ressources suffisantes, notamment du personnel dans les directions générales concernées, pour le processus d'écoconception, compte tenu de la forte valeur ajoutée de la législation à l'échelle européenne;

Or. en

Amendement 95

Margrete Auken, Linnéa Engström

**Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. invite la Commission à inclure dans les mesures d'écoconception des évaluations des rejets de microplastiques dans l'environnement aquatique, lorsqu'il y a lieu; invite la Commission à introduire des exigences obligatoires relatives aux filtres à microplastiques dans la révision des mesures d'écoconception applicables aux lave-linge ménagers et aux lavantes-séchantes domestiques;

Or. en

**Amendement 96
Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano**

**Proposition de résolution
Paragraphe 7**

Proposition de résolution

Amendement

7. réitère son appel en faveur **d'un nouvel élan concernant les aspects relatifs** à l'économie circulaire **pour les produits et considère que la directive sur** l'écoconception offre un potentiel important pour l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources, qui n'a jusqu'à présent pas été **pris en compte**;

7. réitère son appel en faveur **d'une meilleure intégration des questions relatives** à l'économie circulaire **dans le cadre de** l'écoconception **des produits liés à l'énergie; considère, en outre, que la directive** offre un potentiel important pour l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources, qui n'a jusqu'à présent pas été **exploité**;

Or. it

**Amendement 97
Margrete Auken**

**Proposition de résolution
Paragraphe 7**

Proposition de résolution

7. réitère son appel en faveur d'un nouvel élan concernant les aspects relatifs à l'économie circulaire pour les produits et considère que la directive sur l'écoconception offre un potentiel important pour l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources, qui *n'a* jusqu'à présent *pas* été pris en compte;

Amendement

7. réitère son appel en faveur d'un nouvel élan concernant les aspects relatifs à l'économie circulaire pour les produits et considère que la directive sur l'écoconception offre un potentiel important pour l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources, qui *a* jusqu'à présent été pris en compte *dans une très modeste mesure*;

Or. en

Amendement 98

Angélique Delahaye, Françoise Grossetête, Michel Dantin

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. réitère son appel en faveur d'un nouvel élan concernant les aspects relatifs à l'économie circulaire pour les produits et considère que la directive sur l'écoconception offre un potentiel important pour l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources, qui *n'a* jusqu'à présent *pas* été pris en compte;

Amendement

7. réitère son appel en faveur d'un nouvel élan concernant les aspects relatifs à l'économie circulaire pour les produits et considère que la directive sur l'écoconception offre un potentiel important pour l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources, qui *n'a* jusqu'à présent *pas suffisamment* été pris en compte;

Or. fr

Amendement 99

Kateřina Konečná

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. réitère son appel en faveur d'un nouvel élan concernant les aspects relatifs à l'économie circulaire pour les produits et

Amendement

7. réitère son appel en faveur d'un nouvel élan concernant les aspects relatifs à l'économie circulaire pour les produits et

considère que la directive sur l'écoconception offre un potentiel important pour l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources, qui *n'a* jusqu'à présent *pas* été pris en compte;

considère que la directive sur l'écoconception offre un potentiel important pour l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources, qui *a* jusqu'à présent été pris en compte *dans une modeste mesure*;

Or. en

Amendement 100
György Hölvényi

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. note que l'industrie minière en Europe a tendance à se tourner vers des gisements plus profonds et de moindre qualité, ce qui se traduit par l'extraction d'une plus grande quantité de matière pour produire le métal recherché; souligne que les déchets produits par les industries minières et l'exploitation de carrières représentent une très forte proportion du volume total des déchets produits dans l'Union (environ 30 % en 2012);

Or. en

Amendement 101
Gerben-Jan Gerbrandy

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. réitère son appel en faveur d'une révision de la législation européenne relative aux politiques de produits afin d'introduire des exigences en matière d'écoconception pour tous les principaux

groupes de produits qui ne relèvent pas actuellement de la directive relative à l'écoconception, en intégrant progressivement dans les normes de conception des produits les caractéristiques pertinentes pour une utilisation efficace des ressources, tout en préservant pleinement le cadre en vigueur relatif à l'écoconception;

Or. en

Amendement 102

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. demande que les exigences en matière d'écoconception prévues par les mesures d'exécution abordent l'ensemble des questions pertinentes relatives à l'environnement, telles que l'efficacité de l'utilisation des ressources, l'emploi de substances chimiques dangereuses et la gestion des déchets;

Or. it

Amendement 103

Margrete Auken, Michèle Rivasi, Guillaume Balas

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. invite la Commission à élargir le champ d'application de l'évaluation pour y inclure également les aspects sanitaires des produits;

Or. en

Amendement 104

Margrete Auken, Michèle Rivasi, Guillaume Balas

Proposition de résolution

Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. *invite la Commission à introduire également des critères éthiques liés notamment à la provenance et à l'extraction des matériaux utilisés, mais aussi aux conditions sociales des travailleurs et des populations locales;*

Or. en

Amendement 105

Birgit Collin-Langen

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – **doit** désormais **porter** sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, **avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;**

8. estime, par conséquent, **qu'il pourrait être pertinent** que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – **porte** désormais sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application; **estime par ailleurs qu'il importe d'élaborer des exigences en faveur du renforcement des mesures relatives à l'utilisation efficace des ressources et de la promotion de principes de prévention environnementale par la réutilisation, la valorisation, le remanufacturing et le recyclage des produits liés à l'énergie, afin de renforcer l'économie circulaire;**

Or. en

Amendement 106

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais **porter** sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux **en matière de ressources** portant, **entre autres**, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, **mais aussi** le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et **l'utilisation** de matériaux recyclés;

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais **inclure** l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux **sur l'efficacité des matériaux**, portant sur **la durabilité**, la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité **et l'adaptation**, le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et **l'emploi** de matériaux recyclés;

Or. it

Amendement 107

Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – **doit désormais** porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, **avec la mise** en place **de** critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, **mais aussi** le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – **devrait tendre à** porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application **en mettant** en place **des** critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, **mais aussi** le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la

recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

Or. pl

Amendement 108

Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt, Miriam Dalli, Jo Leinen

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité *et l'utilisation de* matériaux recyclés;

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité – *en tenant dûment compte de la disponibilité de pièces de rechange compatibles sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit* –, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité, *la teneur minimale en matériaux recyclés, l'utilisation de matières premières critiques et la substitution des substances préoccupantes*;

Or. en

Amendement 109

Kateřina Konečná

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise

en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit *désormais* porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique *sans les compromettre* – doit *progressivement* porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, à *commencer par les produits déjà inclus dans la directive afin de permettre le développement d'une expertise*, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, *la durabilité*, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

Or. en

Amendement 110

Margrete Auken, Michèle Rivasi, Guillaume Balas

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique *sans les compromettre* – doit désormais porter *systématiquement, pour chaque groupe de produits*, sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, *la durabilité*, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés; *souligne que la durabilité des produits doit passer par une exigence de durée de vie minimum et/ou une garantie offerte, et qu'il est nécessaire d'obliger les fabricants et les détaillants à assumer une*

responsabilité appropriée pendant tout le cycle de vie d'un produit, ainsi qu'à favoriser la réparabilité, l'évolutivité et la modularité;

Or. en

Amendement 111

Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Carolina Punset, Jan Huitema

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter, ***pour chaque groupe de produits***, sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, ***la durabilité***, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés ***et invite la Commission à examiner la possibilité de créer une fiche technique des produits numériques à partir de ces exigences;***

Or. en

Amendement 112

Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise

en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés, ***et portant également sur le coût de l'élimination des produits ou éléments de produits non recyclables;***

Or. en

Amendement 113

Michel Dantin, Françoise Grossetête, Angélique Delahaye

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés ***ou des matières premières secondaires dans la fabrication des produits;***

Or. fr

Amendement 114

Andrzej Grzyb

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés; ***estime également que les critères en matière de ressources doivent tenir compte de l'efficacité économique et de la viabilité financière;***

Or. en

Amendement 115

Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de

partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés; *invite à la définition d'exigences transversale en matière de réutilisabilité et de recyclabilité, notamment;*

Or. en

Amendement 116

Angélique Delahaye, Françoise Grossetête, Michel Dantin

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés; *néanmoins estime que le nombre de critères devra être limité et que ces derniers devront être définis de façon claire et objective, tout en restant facilement mesurables et à un coût raisonnable, afin de garantir une approche pragmatique permettant ainsi de conserver le caractère opérationnel de la directive;*

Or. fr

Amendement 117

Jean-François Jalkh, Sylvie Goddyn, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés;

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés; ***souligne qu'une accumulation de règlements peut être contraire à la viabilité économique et administrative, et qu'il convient de préserver nos entreprises de toute charge entravant leur compétitivité et leur bon fonctionnement;***

Or. fr

Amendement 118 Mireille D'Ornano

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux

Amendement

8. estime, par conséquent, que la mise en œuvre de la directive sur l'écoconception – en plus de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique – doit désormais porter sur l'ensemble du cycle de vie des produits entrant dans son champ d'application, avec la mise en place de critères minimaux en matière de ressources portant, entre autres, sur la robustesse, la réparabilité, l'évolutivité, mais aussi le potentiel de partage, la réutilisation, la modularité, la recyclabilité et l'utilisation de matériaux

recyclés;

recyclés; *souligne que, dans ce cadre, la directive sur l'écoconception doit intégrer la dimension centrale que constitue la lutte contre l'obsolescence programmée;*

Or. fr

Amendement 119

Angélique Delahaye, Françoise Grossetête, Michel Dantin

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. insiste sur l'importance pour les fabricants de fournir des instructions claires et objectives permettant aux utilisateurs et aux réparateurs indépendants de réparer plus facilement les produits, sans matériel spécifique; souligne également l'importance de fournir des informations sur la disponibilité des pièces détachées et sur la durée de vie des produits lorsque cela est possible;

Or. fr

Amendement 120

Birgit Collin-Langen

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. souligne par conséquent que si le principal impact des produits sur l'environnement est dû de plus en plus à leurs matériaux, il devient judicieux d'analyser les produits liés à l'énergie tout au long de leur cycle de vie et de se concentrer, non seulement, sur la phase d'utilisation, mais aussi, sur l'extraction

et la production des matières premières, la fabrication des produits et leur fin de vie;

Or. en

Amendement 121
Margrete Auken, Linnéa Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. souligne les avantages éventuels de se concentrer sur des caractéristiques environnementales autres que la consommation énergétique, telles que l'utilisation de produits chimiques dangereux, les rejets de microplastiques, la production de déchets et l'utilisation de matières premières;

Or. en

Amendement 122
Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. demande à la Commission de prévoir des exigences contraignantes relatives à la disponibilité des mises à jour des logiciels utilisés par les dispositifs électroniques qui relèvent du champ d'application de la directive;

Or. it

Amendement 123
Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. *demande que la directive relative à l'écoconception prenne en compte tous les impacts environnementaux pertinents à toutes les phases du cycle de vie des produits, y compris l'utilisation de produits chimiques dangereux, la production de déchets et le recyclage;*

Or. en

Amendement 124
Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. *souligne que les nouvelles exigences doivent être techniquement justifiées et doivent être mesurables et applicables afin de contribuer aussi bien au progrès de l'innovation qu'à la promotion des effets environnementaux;*

Or. pl

Amendement 125
Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. *estime donc que l'extension des exigences d'écoconception à de nouveaux groupes de produits doit être précédée d'une analyse approfondie de l'incidence potentielle de ces exigences sur*

*l'environnement, y compris sur
l'amélioration de l'efficacité énergétique,
ainsi que sur la compétitivité dans un
domaine donné, et qu'il doit
parallèlement être tenu compte des
substituts existants ou susceptibles de voir
le jour;*

Or. pl

Amendement 126
Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*8 ter. invite la Commission à définir des
exigences contraignantes concernant la
durée de vie des produits liés à l'énergie et
à la disponibilité des pièces détachées,
laquelle devrait être garantie pour une
durée au moins égale à 10 ans, à compter
de la dernière date de fabrication;*

Or. it

Amendement 127
Margrete Auken, Michèle Rivasi, Guillaume Balas

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*8 ter. souligne qu'il est nécessaire de
renforcer la recyclabilité par l'utilisation
de polymères plastiques uniques ou
compatibles et la promotion de
l'utilisation effective de matériaux
recyclés;*

Or. en

Amendement 128

Margrete Auken, Michèle Rivasi, Guillaume Balas

Proposition de résolution

Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 quater. *souligne que l'utilisation de matériaux et de substances d'importance cruciale tels que les terres rares ou les substances toxiques ou préoccupantes, notamment les polluants organiques persistants (POP) et les perturbateurs endocriniens, doit faire l'objet d'une attention plus particulière dans le cadre des critères d'écoconception élargis, afin de limiter leur utilisation ou, du moins, de garantir la possibilité de les extraire ou de les séparer à la fin du cycle de vie;*

Or. en

Amendement 129

Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution

Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 quater. *demande que, pour les produits liés à l'énergie, les exigences d'écoconception n'imposent pas d'objectifs dont le respect mettrait en difficulté les producteurs européens, notamment les petites et moyennes entreprises, qui disposent d'un potentiel en matière de technologies brevetées nettement inférieur à celui des entreprises en position dominante sur le marché;*

Or. pl

Amendement 130

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 quater. *est d'avis que l'écoconception devrait permettre aux consommateurs de désassembler les éléments des produits sans les endommager et d'en faciliter ainsi la réparation et la réutilisation;*

Or. it

Amendement 131

Michel Dantin, Françoise Grossetête, Angélique Delahaye

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration et être applicables et vérifiables par les autorités de surveillance du marché;

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, ***en soutenant l'utilisation des matières premières secondaires***, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration et être applicables et vérifiables par les autorités de surveillance du marché;

Or. fr

Amendement 132

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration et être applicables et vérifiables par les autorités de surveillance du marché;

Amendement

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration, ***pour chaque catégorie de produit***, et être applicables et vérifiables par les autorités de surveillance du marché;

Or. it

Amendement 133
Margrete Auken

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration et être applicables et vérifiables par les autorités de surveillance du marché;

Amendement

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être ***propres à chaque produit***, fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration et être applicables et vérifiables par les autorités de surveillance du marché;

Or. en

Amendement 134
Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration et être applicables et vérifiables par les autorités de surveillance du marché;

Amendement

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être **propres à chaque produit**, fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration et être applicables et vérifiables par les autorités de surveillance du marché;

Or. en

Amendement 135
Jean-François Jalkh, Sylvie Goddyn, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration et être applicables et vérifiables par les

Amendement

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration et être applicables et vérifiables par les

autorités de surveillance du marché;

autorités de surveillance du marché; *estime qu'il convient de ne pas imposer un nombre trop important de critères transversaux qui nécessiteraient des études et des travaux de normalisation étalés sur plusieurs années pour les rendre objectivables et contrôlables;*

Or. fr

Amendement 136
György Hölvényi

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration et être applicables et vérifiables par les autorités de surveillance du marché;

Amendement

9. salue, à cet égard, le programme de travail sur l'écoconception 2016-2019, qui comporte des engagements en vue d'élaborer des exigences et des normes pour l'utilisation rationnelle des matériaux, et demande instamment à la Commission d'achever en priorité les travaux en la matière; estime que ces critères devraient être fondés sur des analyses fiables, se concentrer sur des domaines présentant clairement un potentiel d'amélioration et être applicables et vérifiables par les autorités de surveillance du marché; *encourage, lors de la définition de bonnes pratiques, l'utilisation des résultats des activités de recherche passées et en cours, ainsi que des innovations de pointe dans le domaine du recyclage des déchets issus d'appareils électriques et électroniques;*

Or. en

Amendement 137
Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. *estime que la mise en place d'une approche systémique qui prenne en compte, non seulement, le produit, mais aussi, l'ensemble du système nécessaire à son fonctionnement dans le processus d'écoconception, devient un facteur de réussite de plus en plus important pour progresser vers une utilisation efficace des ressources, et exhorte la Commission à inclure davantage de possibilités systémiques de ce type dans le prochain programme de travail sur l'écoconception;*

Or. en

Amendement 138

Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt, Miriam Dalli, Jo Leinen

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. *estime qu'il convient d'accorder une attention particulière aux produits consommant de l'eau lorsqu'il est possible de tirer des avantages considérables pour l'environnement et d'effectuer des économies importantes pour les consommateurs;*

Or. en

Amendement 139

György Hölvényi

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. invite la Commission à encourager la valorisation des matières premières critiques, notamment des déchets de l'industrie minière;

Or. en

Amendement 140

Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt, Miriam Dalli, Jo Leinen

Proposition de résolution

Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. estime que la mise en place d'une approche systémique qui prenne en compte, non seulement, le produit, mais aussi, l'ensemble du système nécessaire à son fonctionnement dans le processus d'écoconception, devient un facteur de réussite de plus en plus important pour progresser vers une utilisation efficace des ressources, et exhorte la Commission à inclure davantage de possibilités systémiques de ce type dans le prochain programme de travail sur l'écoconception;

Or. en

Amendement 141

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. *note que* la Commission *a reporté* les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles évaluations et compte tenu de la rapidité

10. *regrette le choix de* la Commission *de reporter indéfiniment* les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles

des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime *toutefois* que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources, et que les critères d'écoconception devrait donc leur être appliqués;

évaluations et compte tenu de la rapidité des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime, *en effet*, que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources, et que les critères d'écoconception devraient donc leur être appliqués *dans les meilleurs délais*;

Or. it

Amendement 142
Birgit Collin-Langen

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. note que la Commission a reporté les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles évaluations et compte tenu de la rapidité des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime toutefois que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources, *et que les critères d'écoconception devrait donc leur être appliqués*;

Amendement

10. note que la Commission a reporté les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles évaluations et compte tenu de la rapidité des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime toutefois que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources;

Or. en

Amendement 143
Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. note que la Commission a reporté

Amendement

10. note que la Commission a reporté

les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles évaluations et compte tenu de la rapidité des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime toutefois que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources, et *que* les critères d'écoconception *devrait donc leur être appliqués*;

les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles évaluations et compte tenu de la rapidité des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime toutefois que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources, et *qu'il convient de tendre à une amélioration de l'efficacité du processus réglementaire susceptible de permettre de leur appliquer* les critères d'écoconception;

Or. pl

Amendement 144
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. note que la Commission a reporté les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles évaluations et compte tenu de la rapidité des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime toutefois que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources, et que les critères d'écoconception *devrait* donc leur être appliqués;

Amendement

10. note que la Commission a reporté les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles évaluations et compte tenu de la rapidité des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime toutefois que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources, et que les critères d'écoconception *devraient* donc leur être appliqués *dès que possible*;

Or. en

Amendement 145
Margrete Auken, Michèle Rivasi, Guillaume Balas

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. note que la Commission a reporté les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles évaluations et compte tenu de la rapidité des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime toutefois que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources, et que les critères d'écoconception *devrait* donc leur être appliqués;

Amendement

10. note que la Commission a reporté les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles évaluations et compte tenu de la rapidité des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime toutefois que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources, et que les critères d'écoconception *devraient* donc leur être appliqués; ***souligne que la Commission devrait évaluer minutieusement la manière d'améliorer et de vérifier la durabilité de ces groupes de produits, pour lesquels les pièces de rechange, les batteries et les accessoires devraient être facilement remplaçables et universels;***

Or. en

Amendement 146
Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. note que la Commission a reporté les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles évaluations et compte tenu de la rapidité des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime toutefois que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources, et que

Amendement

10. note que la Commission a reporté les mesures concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones portables et les smartphones, en attendant de nouvelles évaluations et compte tenu de la rapidité des changements technologiques dans ce groupe de produits; estime toutefois que ces produits ont un potentiel évident d'amélioration, notamment en termes d'utilisation efficace des ressources, et que

les critères d'écoconception devrait donc leur être appliqués;

les critères d'écoconception devrait donc leur être appliqués; ***ne peut dès lors cautionner le retard pris dans ces technologies de l'information et de la communication;***

Or. fr

Amendement 147
Margrete Auken

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. insiste pour que:

a) la durabilité des produits passe par une exigence de durée de vie minimum et/ou une offre de garantie,

b) l'évolutivité soit promue par la disponibilité des mises à jour des logiciels pour les appareils électroniques,

c) la réparabilité soit facilitée par la mise à disposition, tout au long du cycle de vie du produit, de pièces de rechange à un prix décent au regard du coût total du produit,

d) la recyclabilité soit renforcée par l'utilisation de polymères plastiques uniques ou compatibles;

Or. en

Amendement 148
Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt, Miriam Dalli, Jo Leinen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. invite de nouveau la Commission à élargir le champ d'application de la

directive relative à l'écoconception afin qu'il couvre tous les principaux groupes de produits, en particulier ceux dotés d'un fort potentiel de circularité, et non uniquement les produits liés à l'énergie;

Or. en

Amendement 149
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. estime que l'accent mis sur les critères de durabilité, d'évolutivité, de réparabilité et de recyclabilité favorise de manière inégalable la création d'emplois;

Or. en

Amendement 150
Margrete Auken

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. souligne que l'utilisation efficace des ressources dans une économie circulaire comprend également l'évaluation de l'utilisation efficace des ressources du produit en matière de recyclage, de réutilisation et de valorisation du produit et de ses pièces, de leur impact sur l'environnement et de leur teneur en substances dangereuses; considère que, étant donné que plus de 80 % de l'impact d'un produit sur l'environnement est déterminé au stade de sa conception, c'est à ce stade qu'une substance préoccupante peut être évitée,

remplacée ou limitée, dans une large mesure;

Or. en

Amendement 151

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance *des produits mis* sur le marché intérieur grâce à une meilleure coopération entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales;

Amendement

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance sur le marché intérieur *et de lutter contre le phénomène de l'obsolescence prématurée des produits* grâce à une meilleure coopération entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales;

Or. it

Amendement 152

Mireille D'Ornano

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une meilleure coopération entre les États membres *et entre la Commission et les autorités nationales;*

Amendement

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une meilleure coopération entre les États membres;

Or. fr

Amendement 153

Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une meilleure coopération entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales;

Amendement

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une meilleure coopération entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales, ***et d'envisager de faire effectuer une certification par un organe indépendant (certification par des tiers); insiste sur le fait que les protocoles d'essai devrait être effectués dans des conditions plus proches des conditions réelles;***

Or. en

Amendement 154
Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une meilleure coopération entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales;

Amendement

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une meilleure coopération entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales, ***notamment en garantissant la mise en place d'instruments financiers appropriés destinés aux autorités de surveillance du marché des États membres;***

Or. pl

Amendement 155
Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une **meilleure** coopération entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales;

Amendement

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une coopération **et à une coordination renforcées** entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales;

Or. en

Amendement 156

Angélique Delahaye, Françoise Grossetête, Michel Dantin

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une meilleure coopération entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales;

Amendement

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une meilleure coopération entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales; **souligne l'importance que ce contrôle se base sur une définition précise des normes de mesures et que ce dernier soit effectué à un coût raisonnable;**

Or. fr

Amendement 157

Jean-François Jalkh, Sylvie Goddyn, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une meilleure coopération entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales;

Amendement

11. insiste sur la nécessité de renforcer la surveillance des produits mis sur le marché intérieur grâce à une meilleure coopération entre les États membres et entre la Commission et les autorités nationales; **souligne que les exigences**

contenues dans les textes doivent être contrôlables à un coût raisonnable;

Or. fr

Amendement 158
Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne que l'utilisation efficace des ressources dans une économie circulaire comprend également l'évaluation de l'utilisation efficace des ressources du produit en matière de recyclage, de réutilisation et de valorisation du produit et de ses pièces, de leur impact sur l'environnement et de leur teneur en substances dangereuses; considère que, étant donné que plus de 80 % de l'impact d'un produit sur l'environnement est déterminé au stade de sa conception, c'est à ce stade qu'une substance préoccupante peut être évitée, remplacée ou limitée, dans une large mesure;

Or. en

Amendement 159
Margrete Auken

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. invite à la création d'une agence ou d'une autorité indépendante européenne, afin de compléter l'action des États membres et de garantir un niveau minimum de surveillance du

marché à l'échelle de l'Union au sujet des produits placés sur le marché européen;

Or. en

Amendement 160
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. estime qu'un «passeport» obligatoire pour les produits serait un outil efficace de surveillance du marché;

Or. en

Amendement 161
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 – tiret -1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 que le système de surveillance du marché passe par l'autosurveillance et le contrôle par des tiers, afin de garantir la conformité des produits aux normes;

Or. en

Amendement 162
Birgit Collin-Langen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 – tiret 1

Proposition de résolution

Amendement

- que les autorités nationales soient supprimé

tenues d'utiliser la base de données ICSMS pour partager les résultats des contrôles de conformité et des tests pour tous les produits couverts par les règlements en matière d'écoconception;

Or. en

Amendement 163

Jean-François Jalkh, Sylvie Goddyn, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 1

Proposition de résolution

- que les autorités nationales soient *tenues d'utiliser* la base de données ICSMS pour partager les résultats des contrôles de conformité et des tests pour tous les produits couverts par les règlements en matière d'écoconception;

Amendement

- que les autorités nationales soient *invitées à avoir recours à* la base de données ICSMS pour partager les résultats des contrôles de conformité et des tests pour tous les produits couverts par les règlements en matière d'écoconception;

Or. fr

Amendement 164

Mireille D'Ornano

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 1

Proposition de résolution

- que les autorités nationales soient *tenues d'utiliser* la base de données ICSMS pour partager les résultats des contrôles de conformité et des tests pour tous les produits couverts par les règlements en matière d'écoconception;

Amendement

- que les autorités nationales soient *invitées à utiliser* la base de données ICSMS pour partager les résultats des contrôles de conformité et des tests pour tous les produits couverts par les règlements en matière d'écoconception;

Or. fr

Amendement 165

Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 1

Proposition de résolution

- que les autorités nationales soient tenues d'utiliser la base de données ICSMS pour partager les résultats des contrôles de conformité et des tests pour tous les produits couverts par les règlements en matière d'écoconception;

Amendement

- que les autorités nationales soient tenues d'utiliser la base de données ICSMS pour partager **tous** les résultats des contrôles de conformité et des tests **effectués** pour tous les produits couverts par les règlements en matière d'écoconception;

Or. en

Amendement 166

Birgit Collin-Langen

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- **que la coopération entre les États membres soit renforcée et qu'une base de données soit élaborée en tant qu'outil central de partage d'informations; que cette base de données comporte toutes les informations relatives aux produits conformes et non conformes, afin d'éviter les essais inutiles dans un autre État membre;**

Or. en

Amendement 167

Jean-François Jalkh, Sylvie Goddyn, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 2

Proposition de résolution

- que la base de données générale

Amendement

- que la base de données générale

d'enregistrement des produits destinée aux produits soumis à un étiquetage énergétique soit étendue à tous les produits couverts par les règlements en matière d'écoconception;

d'enregistrement des produits destinée aux produits soumis à un étiquetage énergétique soit étendue à tous les produits couverts par les règlements en matière d'écoconception, *sans créer de charge administrative trop lourde pour les entreprises des secteurs concernés;*

Or. fr

Amendement 168

Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Pavel Telička, Carolina Punset, Jan Huitema

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *que les autorités nationales soient tenues d'élaborer des programmes spécifiques pour leurs activités de surveillance du marché dans le domaine de l'écoconception, à communiquer aux autres États membres et à la Commission, conformément au règlement (CE) n° 765/2008^{1 bis};*

^{1 bis} Règlement (CE) n° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché pour la commercialisation des produits.

Or. en

Amendement 169

Andrzej Grzyb

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 3

Proposition de résolution

Amendement

- que des méthodes de dépistage rapide soient appliquées pour détecter les produits *suspects*, et qu'elles soient élaborées en coopération avec les experts du secteur et partagées avec les organismes publics;

- que des méthodes de dépistage rapide soient appliquées pour détecter les produits *non-conformes à la réglementation*, et qu'elles soient élaborées en coopération avec les experts du secteur et partagées avec les organismes publics;

Or. en

Amendement 170
Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt

Proposition de résolution
Paragraphe 12 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *qu'il soit accordé une attention particulière à l'exigence d'un nombre minimum d'essais de produits mis sur le marché, à l'image des dispositions du règlement relatives à l'approbation et à la surveillance du marché des véhicules à moteur;*

Or. en

Amendement 171
Kateřina Konečná

Proposition de résolution
Paragraphe 12 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *que le dispositif de surveillance du marché comporte un système amélioré d'inspections aléatoires;*

Or. en

Amendement 172

Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *que la Commission européenne effectue sa propre surveillance indépendante du marché, en particulier dans les cas où les États membres ne disposent pas des ressources humaines et financières suffisantes ou des infrastructures nécessaires aux essais; que la création d'une agence européenne spécialisée dans la surveillance du marché, dotée de nouvelles ressources humaines et financières suffisantes, soit envisagée à long terme;*

Or. en

Amendement 173

Birgit Collin-Langen

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 4

Proposition de résolution

Amendement

- *que des mesures dissuasives soient adoptées, notamment: des sanctions à l'encontre des fabricants qui ne respectent pas les règles, en proportion de l'impact de l'infraction sur le marché européen dans son ensemble, et une compensation pour les consommateurs qui ont acheté des produits non conformes, même au-delà de la période de garantie légale;*

supprimé

Or. en

Amendement 174

Jean-François Jalkh, Sylvie Goddyn, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 12 – tiret 4

Proposition de résolution

- que des mesures *dissuasives* soient adoptées, notamment: des sanctions à l'encontre des fabricants *qui ne respectent pas les règles, en proportion de l'impact de l'infraction sur le marché européen dans son ensemble, et une compensation pour les consommateurs qui ont acheté des produits non conformes, même au-delà de la période de garantie légale;*

Amendement

- que des mesures *persuasives* soient proposées, *comme par exemple des incitations fiscales pour les fabricants afin de les encourager dans l'adoption de règles qui pourraient leur porter préjudice dans un premier temps ;*

Or. fr

Amendement 175
Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Dario Tamburrano

Proposition de résolution
Paragraphe 12 – tiret 4

Proposition de résolution

- que des mesures dissuasives soient adoptées, notamment: des sanctions à l'encontre des fabricants qui ne respectent pas les règles, en proportion de l'impact de l'infraction sur le marché européen dans son ensemble, *et une compensation pour les consommateurs* qui ont acheté des produits non conformes, même au-delà de la période de garantie légale;

Amendement

- que des mesures dissuasives soient adoptées, notamment: des sanctions à l'encontre des fabricants qui ne respectent pas les règles, en proportion de l'impact de l'infraction sur le marché européen dans son ensemble, *ainsi que des mécanismes adéquats et harmonisés à l'échelle de l'Union, afin de garantir le dédommagement des consommateurs* qui ont acheté des produits non conformes, même au-delà de la période de garantie légale;

Or. it

Amendement 176
Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Paragraphe 12 – tiret 4

Proposition de résolution

- que des mesures dissuasives soient adoptées, notamment: des sanctions à l'encontre des fabricants qui ne respectent pas les règles, en proportion de l'impact de l'infraction sur le marché européen dans son ensemble, et une compensation pour les consommateurs qui ont acheté des produits non conformes, même au-delà de la période de garantie légale;

Amendement

- que des mesures dissuasives soient adoptées, notamment: des sanctions ***sévères*** à l'encontre des fabricants qui ne respectent pas les règles, en proportion de l'impact de l'infraction sur le marché européen dans son ensemble, et une ***forte*** compensation pour les consommateurs qui ont acheté des produits non conformes, même au-delà de la période de garantie légale;

Or. fr

Amendement 177

Massimo Paolucci, Kathleen Van Brempt

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 4

Proposition de résolution

- que des mesures dissuasives soient adoptées, notamment: des sanctions à l'encontre des fabricants qui ne respectent pas les règles, en proportion de l'impact de l'infraction sur le marché européen dans son ensemble, et ***une*** compensation pour les consommateurs qui ont acheté des produits non conformes, même au-delà de la période de garantie légale;

Amendement

- que des mesures dissuasives soient adoptées, notamment: des sanctions à l'encontre des fabricants qui ne respectent pas les règles, en proportion de l'impact de l'infraction sur le marché européen dans son ensemble, et ***un dispositif européen de compensation et de réparation collectives*** pour les consommateurs qui ont acheté des produits non conformes, même au-delà de la période de garantie légale; ***ces sanctions devraient être associées à des mesures affectant la réputation de la marque d'un produit, par exemple, la communication au public du nom de la marque des fabricants responsables de l'infraction;***

Or. en

Amendement 178

Andrzej Grzyb

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 4

Proposition de résolution

- que des mesures dissuasives soient adoptées, notamment: des sanctions à l'encontre des fabricants qui ne respectent pas les règles, en proportion de l'impact de l'infraction sur le marché européen dans son ensemble, et une compensation pour les consommateurs qui ont acheté des produits non conformes, même au-delà de la période de garantie légale;

Amendement

- que des mesures dissuasives soient adoptées, notamment: des sanctions à l'encontre des fabricants qui ne respectent pas les règles, en proportion de l'impact de l'infraction sur le marché européen dans son ensemble, et une compensation pour les consommateurs qui ont acheté des produits non conformes, même au-delà de la période de garantie légale; ***le montant des sanctions ne devrait pas dépasser la valeur du produit;***

Or. en

Amendement 179

Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Pavel Telička, Carolina Punset, Jan Huitema

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- ***qu'une cohérence soit respectée avec la proposition du «paquet» législatif de la Commission européenne concernant les produits, relative à l'application et à la conformité sur le marché unique européen, dont le champ d'application comprend les produits écoconçus;***

Or. en

Amendement 180

Kateřina Konečná

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- ***que le public ait accès aux informations relatives à la directive sur l'écoconception dans des bases de***

*données et que les informations soient
claires et présentées de manière
compréhensible;*

Or. en